

Déclaration au CSEC extraordinaire du 26 Mars 2020

Déclaration préliminaire

Nous souhaitons rappeler que sur de nombreux établissements, des collègues, prestataires et sous-traitants ont été contraints à rester en activité, pour exemple, Jarrie, Ugine, Montreuil, Rugles, Paimboeuf, Jeumont... et certains autres sites envisagent la reprise leur activité. Bien que la direction ne nous fasse pas de points réguliers, nous avons constaté une augmentation des cas suspects.

Nous tenons à saluer le travail de ces collègues dans des conditions difficiles, alors que, malgré les déclarations contradictoires du gouvernement, ils souhaitent respecter l'injonction des autorités médicales de se confiner.

Depuis une semaine, et l'annonce de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, la direction a un double langage.

- D'un côté elle affirme se conformer à cet état d'urgence, qui implique des mesures sanitaires rigoureuses pour éviter d'amplifier encore l'explosion déjà réelle des contaminations et limiter l'engorgement du système hospitalier.

- De l'autre, elle maintient envers les collègues, prestataires et sous-traitants, des demandes de produire au plus proche de la "normale".

Pour les collègues en télétravail, qui peuvent apparaître les mieux lotis, c'est déjà une pression importante dans ce contexte, mais pour les autres collègues, la situation est encore plus difficile.

La direction a en effet tenté de faire travailler des collègues dans des conditions sanitaires qui ne respectaient pas les préconisations de non contamination rendues publiques par le corps médical, et cela a conduit plusieurs élus de nos sites à déclarer un danger grave et imminent suivi de l'exercice du droit de retrait par les salariés concernés, et de préavis de grève.

Les mesures prises par les directions d'établissement et les informations fournies aux élus manquent de cohérence et de clarté sauf sur un aspect : la volonté de maintenir coûte que coûte le maximum de production tant des ingénieurs que des ouvriers, et l'obsession du cash, ainsi que l'agitation de la menace de la survie de Framatome.

Pour la CGT, cette méthode de management présente le risque de mettre en danger nos collègues, d'abord ceux qui travaillent sur site et ensuite ceux qui se trouvent confinés.

Nous sommes dans une situation d'augmentation constante des personnes hospitalisées et des décès dans toutes les régions françaises. Comment peut-on, dans ce contexte, demander aux salariés d'être concentrés dans leur travail, et/ou de prendre des risques pour produire, sans qu'ils ne sachent quelles sont les véritables urgences ?

Certains de ces sites sont de plus classés SEVESO, INB, ICPE... Toute dégradation de leurs conditions d'exploitation fait prendre des risques non seulement aux salariés mais aussi aux populations.

À ce jour, nous n'avons pas de visibilité du plan de continuité d'activité de Framatome et de chaque établissement. Quels sont les critères, au niveau EDF, et Framatome, pour l'établir ?

Nous demandons que la direction présente clairement quelles sont les véritables priorités, quelles sont les activités indispensables, et celles qui ne sont que secondaires. Nous rappelons que pour la CGT, les seules activités prioritaires concernent la réponse aux besoins vitaux de la population.

Quelles sont les véritables besoins d'EDF par exemple, entre le combustible, les arrêts de tranche, la poursuite du chantier FA3, de celui d'HPC... ? Ces activités ne sont pas dans la même échelle de temps. Les dividendes de 2019 doivent-ils vraiment être versés, ne peuvent-ils pas être reportés, annulés ou réduits pour limiter la pression sur l'entreprise ? Ces dividendes ne seraient-ils pas plus utiles pour les besoins des populations ?

Depuis une semaine nos collègues font preuve de professionnalisme dans des conditions très difficiles de production, entourés de mesures sanitaires complexes, dans le respect de la sûreté, de la sécurité et de la qualité, et avec la pression environnante.

La CGT demande :

- Dans tous les établissements une clarification sur les objectifs réels des activités maintenues et pourquoi
- S'il y a mise en chômage partiel, qu'il n'y ait pas de perte de salaire des salariés, avec maintien au minimum à 100% de la rémunération,
- Le non report des mesures salariales à juin. Cela serait de nature à démotiver les salariés,
- Le versement de l'intéressement 2019 doit aussi être maintenu, et non reporté à Juin.
- les salariés ont fait preuve de conscience professionnelle. La direction doit leur faire confiance en ne jouant pas à imposer ou déplacer leurs congés, et qu'on laisse aux équipes la marge de manœuvre nécessaire.

Nous demandons que des moyens exceptionnels soient donnés à nos élus titulaires et suppléants, et mandatés pour suivre cette situation au niveau Framatome et dans leur établissement pour conserver le lien social.

Nous rappelons notre demande de négociations paritaires à la direction.

Afin de débiter ces négociations dans des conditions convenables et en connaissance des enjeux, nous rappelons aussi que nous demandons de nous fournir les informations suivantes, informations qui serviront également aux élus du CSE-C:

1. Nombre de salariés par catégories, types de contrat (alternant, intérimaire, etc), par établissement et au niveau groupe.
2. Nombre de salariés en télétravail par catégories sociaux-professionnelles et correctement équipés, par établissement et au niveau groupe.
3. Nombre de salariés par catégories professionnelles qui ont pris le 14 jours pour garde d'enfant.
4. Nombres de salariés en maladie basique, par établissement et au niveau groupe.
5. Nombre de salariés en arrêt maladie dites à risques pour coronavirus, par établissement et au niveau groupe.
6. Nombres de salariés en congés en précisant s'ils sont voulus ou imposés, par établissement et au niveau groupe.
7. Nombres de salariés en absence injustifiée, par établissement et au niveau groupe.
8. Situation des contrats, Intérimaires, alternants, contrat professionnels, cqpm, cdd.